

CONTRAT DE SERVICE N°06/KIAMA/DG/DAAF/SCC/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME NUMERIQUE D'ACCES AUX INNOVATIONS AU MINRESI(PHASE1)

OBJET DU CONTRAT : Travaux de la mise en place d'une plateforme numérique d'accès aux innovations au MINRESI (phase1).

Le présent contrat est conclu entre KIAMA SA, BP : 15709 Yaoundé, Tel : (+237) 696 81 25 15 / 682 20 26 75, **DUREE DU CONTRAT** : 1 mois Fixe: (+237) 222 20 90 43, N°RCCM: RC/YAO/2016/B/224, N° CONTRIBUABLE: M031612491838P Représenté par son Directeur, Monsieur MOLE HAMMA Fidel. Ci-après dénommée « LA SOCIETE » d'une part,

Résidence habituelle : Yaoundé

Monsieur : NDJOCK BALOCK François Flaubert

Nationalité : Camerounaise

CNI Nº: CE6716115J3JKFQI4804

Ci-après désigné « CONSULTANT » d'autre part.

ATTENDU QUE LA SOCIETE souhaite que LE CONSULTANT fournisse les services visés ci-après

ATTENDU QUE LE CONSULTANT accepte fournir lesdits services

PAR CES MOTIFS, LES PARTIES AU CONTRAT sont convenues de ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat de service a pour objet les travaux de la mise en place d'une plateforme numérique d'accès aux innovations au MINRES I(phase1).

OBLIGATIONS DE KIAMA SA

KIAMA SA a pour obligations de : - Payer tous les honoraires du consultant.

OBLIGATIONS DU CONSULTANT

LE CONSULTANT a pour obligations :

ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
-Conduire toutes les réunions techniques avec les différents experts de son équipe et les parties prenantes; -Assister à toutes les rencontres avec les responsables du MINRESI dans le cadre des échanges techniques fiés à la mission; -Superviser les opérations d'élaboration des fiches de correspondances, des descentes sur le terrain et d'analyse selon la méthode FFOM; -Définir et attribuer les taches de chaque expert et coordonner leur action; -Superviser la rédaction des différents rapports; -Faire certifier les données collectées auprès des Chefs Régionaux de Recherche Scientifique et Innovation ou autres responsables de la structure de collecte; -Rédiger le rapport final; -Organiser et présenter les ateliers de validation des rapports.	 Projet d'exécution; Rapport échange /réunion cadrage; Rapport initial: Analyse de l'existant; Rapports de traitement des données collectées et formatées; Rapport Final.

COUT DE LA PRESTATION ET MODALITES DE PAIEMENT :

- Le montant total de la prestation s'élève à la somme de 'UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS CFA (1 350 000 FCFA) repartie ainsi qu'il sut :
- 100 000 FCFA à la signature du contrat (transport et communication) ;
- 400 000 FCFA après validation du rapport final;
- 850 000 FCFA un (01) mois après la réception provisoire des prestations.

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un (1) mois et prend effet à compter de la date de signature du dit contrat.

OBLIGATION DE RESERVE V

LE CONSULTANT considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, documents, données ou concepts, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Toutefois, LE CONSULTANT, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étajent dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des Moyens légitimes.

PROPRIETE DES DOCUMENTS ET DROITS

LA SOCIETE accepte que LE CONSULTANT puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat. Une solution à l'amiable devra être recherchée par les parties pour tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat. A défaut, le Tribunal de Première Instance de Yaoundé est compétent pour régler tout litige né entre les deux parties signataires.

REGLEMENT DES LITIGES: " Une solution à l'amiable devra être recherchée par les parties pour tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat. A défaut, le Tribunal de Première Instance de Yaoundé est compétent pour régler tout litige né entre les deux parties signataires.

DISPOSITIONS DIVERSES VIII.

Le présent contrat ne crée entre les parties aucun lien de subordination, LE CONSUTANT demeurant libre et responsable du contenu de ses prestations

Fait à Yaoundé le 26/09/2023

LE CONSULTANT (Précédé de la mention "lu et approuvé")

JOCK BALOCK

(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Pour LA SOCIETE,

Fidel MOLE HAMMA Ingénieur de Conception